

OFFRE DE FORMATION

2022/2023

WWW.UMONTPELLIER.FR

PASS / LAS
ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER



L'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ



Les études de santé concernées sont les filières Maieutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie (MMOP)

Les études de santé MMOP sont des filières sélectives : le nombre de places en deuxième année est limité.

Les lycéens peuvent choisir entre plusieurs parcours qui leur permettront de candidater aux études de santé, après une, deux ou trois années de premier cycle.

Le dispositif permet à l'étudiant de déposer une deuxième candidature s'il échoue à la première. Il est également organisé pour favoriser les poursuites d'étude en licence des étudiants qui échoueraient en MMOP.

A l'université de Montpellier deux parcours (dits parcours antérieurs) sont proposés permettant, sous conditions, de candidater à MMOP.

LE PARCOURS PASS

(Parcours spécifique accès santé)

Proposé par les Facultés de santé.

Les enseignements de PASS sont essentiellement du domaine de la santé (la « majeure » santé). S'y ajoutent des enseignements complémentaires dits de mineure disciplinaire qui permettent à l'étudiant de poursuivre en deuxième année de licence s'il n'est pas admis en MMOP.

Point important, il n'y a pas de redoublement possible en PASS

LE PARCOURS LAS

(Licence avec option accès santé).

Miroir du système PASS, les enseignements majoritaires (la majeure disciplinaire) sont ceux de la licence considérée (droit, économie, mathématiques, physique etc.). S'y ajoutent les enseignements du domaine de santé constituant les « mineures-santé ».

L'acquisition des mineures santé est un prérequis pour pouvoir candidater à MMOP

Le parcours LAS est proposé à l'Université de Montpellier par des Facultés « non santé » et par des universités partenaires n'ayant pas de Faculté de santé :

Université Paul Valéry, Université de Perpignan, Université de Nîmes, CUFR de Mayotte.

D'autres voies d'accès à MMOP, minoritaires en nombre de places, sont possibles, après par exemple un master 2, un doctorat, un diplôme d'ingénieur, ou après une formation dans un institut de formation en soins infirmiers (IFSI)

CHOISIR PLUTÔT PASS OU PLUTÔT LAS ?

Choisir en fonction de ses projets principaux et secondaires et de ses points forts au lycée et réfléchir aux alternatives de formation si pas d'admission en MMOP

PASS

- 80% d'enseignements dans le domaine de la santé dont plus de la moitié de sciences exactes (chimie, biochimie, biologie cellulaire et moléculaire, physique et biophysique, physiologie) mais aussi des SHS.

- des enseignements de mineures disciplinaires (20% environ du volume horaire total) dans un domaine non santé (correspondant aux LAS)

Choisir PASS si les filières de santé sont un objectif principal fort et qu'on a des qualités au lycée dans les matières scientifiques. Choisir les enseignements de mineure en PASS en fonction de ses autres projets en cas de non réussite à MMOP

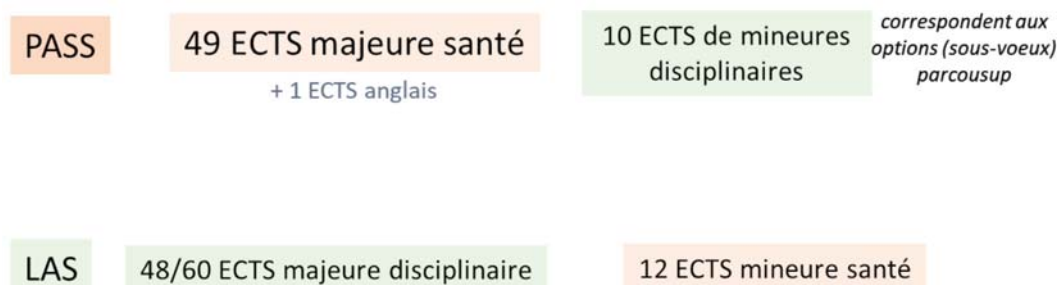
LAS

- des enseignements majoritaires (80%) dans la thématique de la licence (droit, économie, STAPS, mathématiques, physique etc.)

- des enseignements dans le domaine santé les mineures santé (20%)

Selon les LAS, il peut s'agir de LOSI (licence avec option santé intégrée, dont la maquette intègre les mineures santé : 48 ECTS de droit par exemple et 12 ECTS de mineure santé pour un total de 60 ECTS) ; ou il peut s'agir de LOSC (licence avec option santé complémentaire, comportant 60 ECTS de majeure disciplinaire et 12 ECTS complémentaires de santé).

Choisir LAS si les filières de santé ne sont pas forcément un objectif principal ou qu'il s'agit d'un objectif principal mais que les matières scientifiques ne sont pas le fort du lycéen. Choisir sa LAS en fonction de ses appétences autres que filières de santé



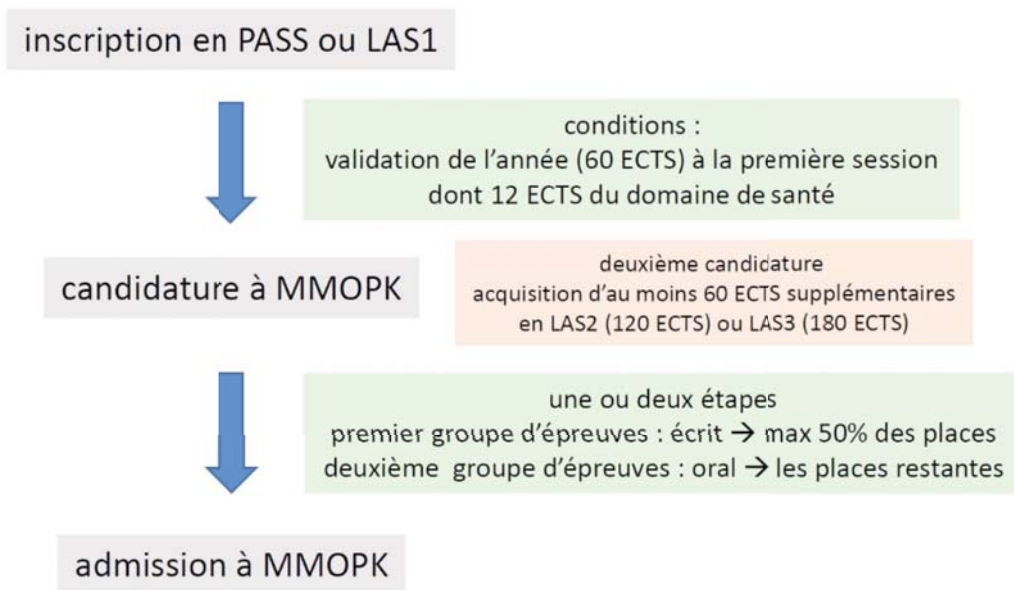
LE NOMBRE DE PLACES EN DEUXIÈME ANNÉE DE MMOP

Il est déterminé chaque année par les Universités ayant une composante santé, en lien avec les agences régionales de santé (ARS), et repose sur les capacités d'accueil en deuxième et troisième année des facultés de santé et sur les besoins des territoires en professionnels de santé.

LE PROCESSUS D'ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ : TROIS ÉTAPES

L'admissibilité à MMOP demande deux conditions importantes : avoir validé son année de PAS ou LAS à la première session d'examen et avoir obtenu au moins 12 ECTS du domaine de santé (à la première session également).

le processus d'accès aux études de santé : trois étapes

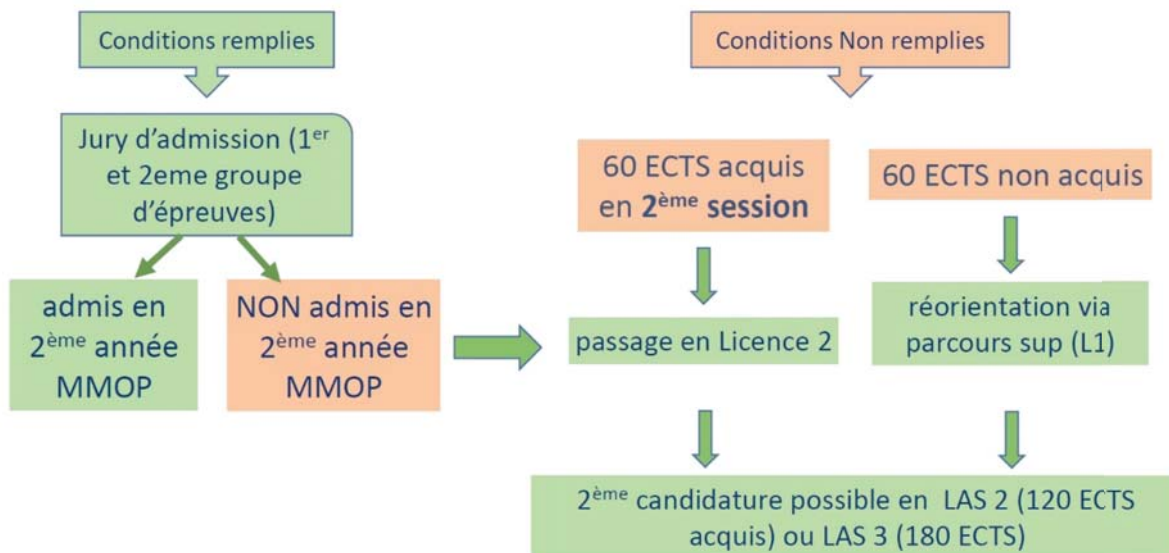


LES PARCOURS POSSIBLES

PASS : UTILISATION D'UNE CANDIDATURE DÈS L'INSCRIPTION

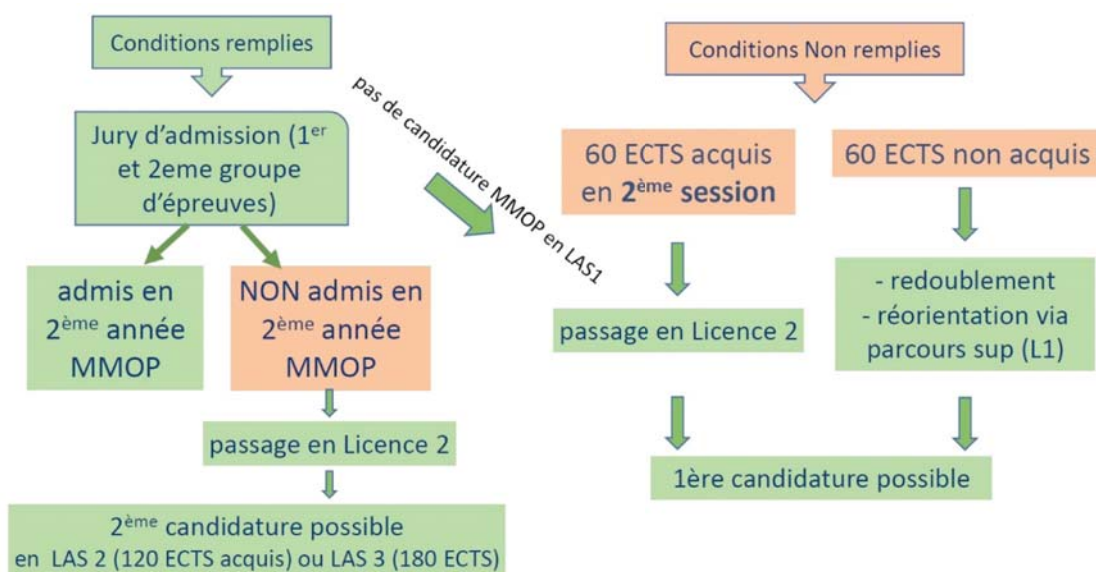
(même si les conditions d'admissibilité ne sont pas remplies)

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en **première session** dont 12 ECTS d'UE santé



LAS : UTILISATION D'UNE CANDIDATURE UNIQUEMENT SI LA CANDIDATURE EST EFFECTIVEMENT FORMELLEMENT DÉPOSÉE.

Conditions d'admissibilité : 60 ECTS en première session avec 12 ECTS des « mineures santé »



PASS : LE PROGRAMME DES UE SANTÉ

SEMESTRE 1

UE	libellé	Volume horaire (CM)	volume horaire (ED)
UE1	Chimie-Biochimie	32	18
UE2	Génome-génétique	13	8
UE3	Cellules et tissus	34	22
UE4a*	Physiologie humaine générale	32	8
UE5a*	Sciences Humaines et Sociales Les institutions de santé – Socio-histoire de la santé	44	4
UE6a*	Médicaments et autres produits de santé Cycle de vie du médicament et du dispositif médical	20	4
UE10	Anglais	4	0

* Physiologie, SHS et MAPS sont en 2 parties, une UE au S1, une au S2

SEMESTRE 2

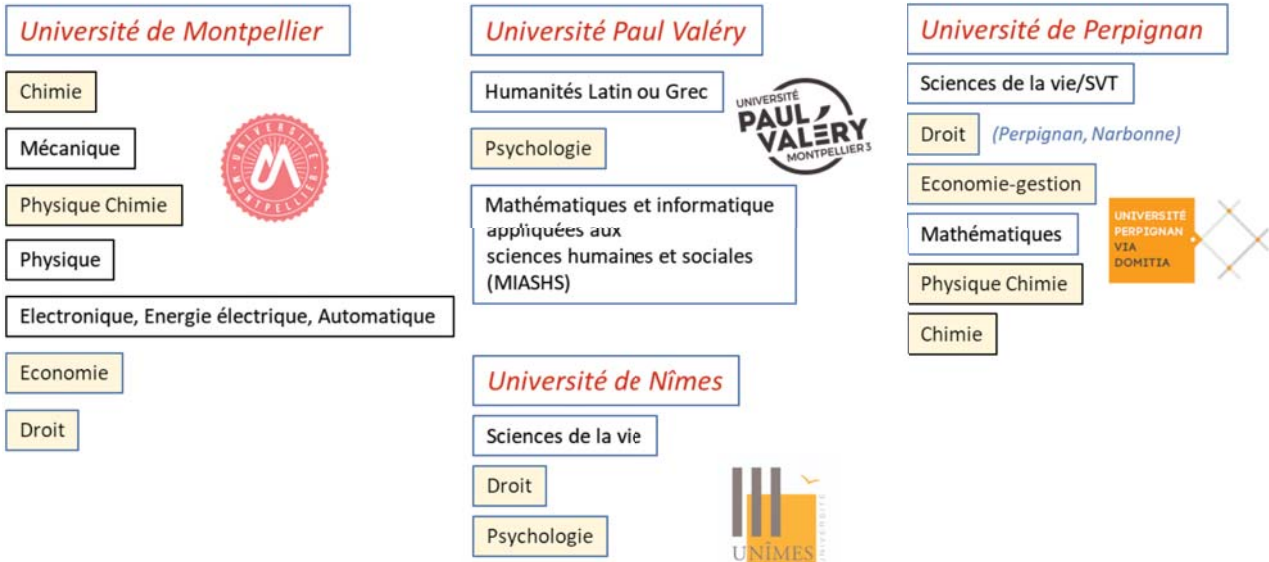
UE	libellé	Volume horaire CM	Volume horaire ED
UE4b	Physiologie humaine Adaptations physiologiques	16	4
UE5b	Sciences Humaines et Sociales Le vivant et les normes	16	4
UE6b	Médicaments et autres produits de santé Bases chimiques en santé	7	8
UE7	Physique et biophysique	35	28
UE8	Biostatistiques et épidémiologie	14	6
UE9	Massif cranio-facial : structures et fonctions	21	0
UE11	Module préparatoire au second groupe d'épreuves	8	0
UE12	Découverte des métiers de santé	4	0

PASS : LES « MINEURES DISCIPLINAIRES »

Les enseignements de mineure disciplinaire en PASS permettent le passage, si PASS est validé, dans la LAS2 correspondant à l'option (sous-vœux) choisie dans Parcoursup.

PASS : les mineures disciplinaires (semestre 2)

pour poursuite d'étude LAS2 si PASS validée et deuxième candidature MMOP



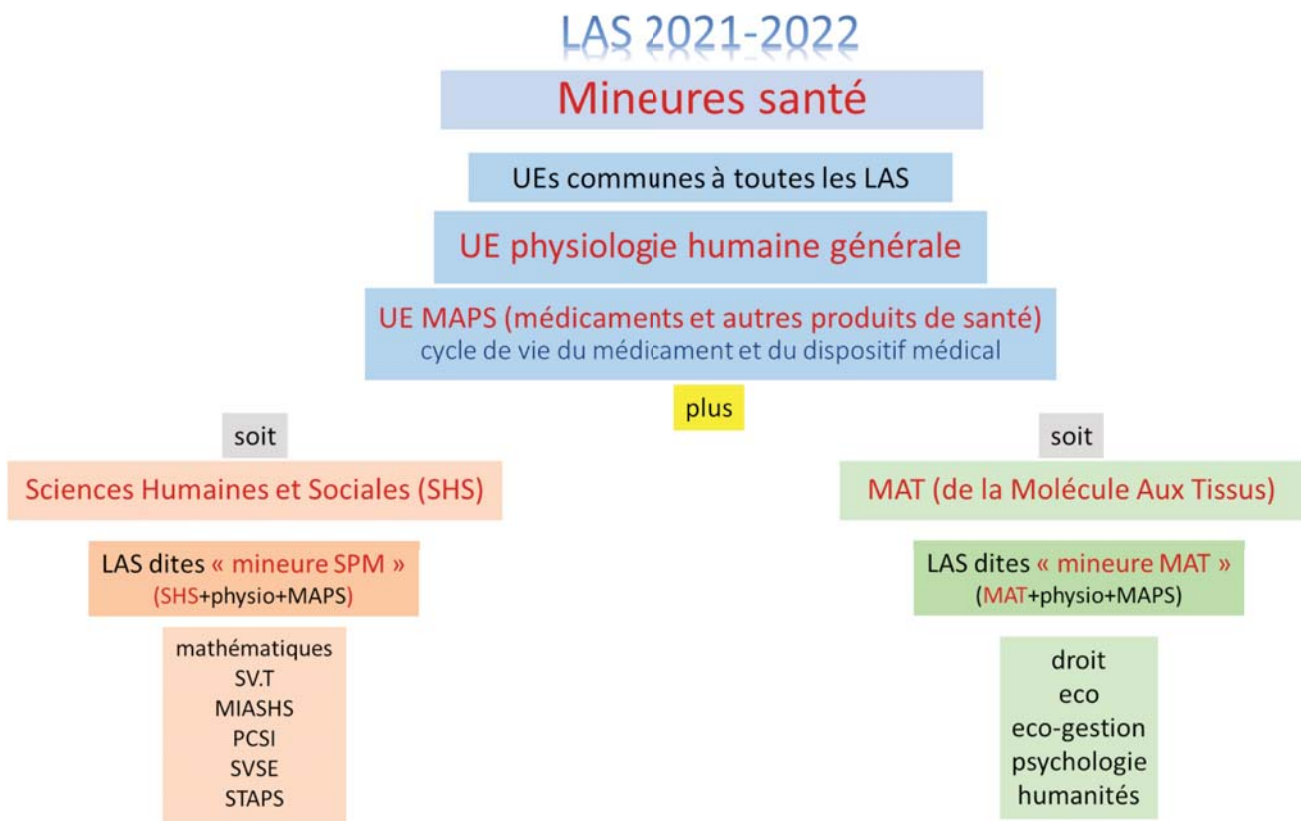
option parcoursup (Universités) poursuite en LAS2	mineure disciplinaire	UE	ECUE	ECTS	
Droit (UM, Unîmes, UPVD)	Droit	UE Introduction au Droit privé		4	
		UE Introduction au Droit public		4	
		UE Introduction historique au Droit		2	
Economie (UM, UPVD (eco-gestion))	Economie	Microéconomie		4	
		Macroéconomie		4	
		Problèmes économiques contemporains		2	
Humanités (UPV)	Humanités	Humanités Latin		10	
		Humanités Grec ancien		10	
Psychologie (UPV, Unîmes)	Psychologie	Psychologie	Introduction en psychologie sociale	2	
			Introduction en psychologie clinique	2	
			Introduction en psychologie cognitive	2	
			introduction en psychologie du développement	2	
			Origines, Actualités et devenir de la psychologie	2	
Mathématiques (UPVD)	Mathématiques	Analyse	Analyse	5	
		Algèbre linéaire	Calcul intégral et séries numériques		
			Bases du raisonnement Algèbre linéaire		5
MIASHS (UPV)	MIASHS	Introduction à la programmation : Python		4	
EAA (UM)	PCSI	Analyse mathématique		6	
Mécanique (UM)		Outils mathématiques pour les sciences		5	
Physique (UM)		Physique avancée pour la réorientation			
Physique chimie (UM, UPVD)					5
Chimie (UM, UPVD)					
SV.T (UPVD, Unîmes)	SV.T	Outils mathématiques pour les sciences		5	
		Sciences de l'environnement		2,5	
		Ouverture en Sciences de la Vie		2,5	

LES FORMATIONS DU DISPOSITIF, LE PROGRAMME

Université de Montpellier	droit, économie, SVSE, PCSI, STAPS
Université Paul Valéry	humanités, MIASHS, psychologie
Université de Perpignan	droit (Narbonne et Perpignan), mathématiques, SV.T (portail Darwin), eco-gestion, STAPS
Université de Nîmes	droit, SV, psychologie
CUFR Mayotte SVT	SV

Les listings complets des LAS1, LAS2 et LAS3 proposées par les universités est disponible sur la page PASS/LAS du site de la Faculté de médecine de Montpellier-Nîmes :

<https://facmedecine.umontpellier.fr/etudes-et-formations/pass/las-mineures-sante/#presentation-las>



SCUIO-IP

SERVICE COMMUN UNIVERSITAIRE D'INFORMATION,
D'ORIENTATION ET D'INSERTION PROFESSIONNELLE

.....

Site Centre-ville

Droit & Science Politique - Économie - Institut Montpellier Management - IPAG
Médecine - Odontologie - Pharmacie - Maïeutique - STAPS

5 boulevard Henri IV
CS 19044
34967 Montpellier Cedex 2
Tel. 04 34 43 32 33

.....

Site Nord - Triolet

Faculté des Sciences - Faculté d'Éducation - IAE - Polytech -
Instituts Universitaires de Technologies (IUT) : Montpellier-Sète, Béziers, Nîmes

Place Eugène Bataillon
Bât. 8 RDC de la BU
34095 Montpellier Cedex 5
Tel. 04 67 14 30 61



UFR MÉDECINE

Montpellier

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 35 00

Nîmes

186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 02 81 81

DÉPARTEMENT DE MAÏEUTIQUE / SAGE-FEMME

Montpellier

UFR Médecine

641, avenue du doyen Gaston Giraud - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 34 43 36 45 ou 36 46

Nîmes

UFR Médecine - 186 chemin du Carreau de Lanes - CS 83021 - 30908 Nîmes cedex 2
Tel. 04 66 68 69 27 / 28

UFR ODONTOLOGIE

545 avenue du Professeur Jean-Louis Viala - 34193 Montpellier cedex 5
Tel. 04 67 10 44 70

UFR SCIENCES PHARMACEUTIQUES ET BIOLOGIQUES

15 avenue Charles Flahault - BP 14491 - 34093 Montpellier cedex 5
Tel. 04 11 75 93 00

WWW.UMONTPELLIER.FR